

Circuler à Toulouse lors des pics de pollution

Crit'Air : Le certificat qualité de l'air



Crit'Air : Le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants.

Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Obtenir son certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes.

Pour un envoi en France, son coût revient à 4,18 €.

Il vous sera envoyé par voie postale à l'adresse figurant sur votre certificat d'immatriculation. Vérifiez que cette information est bien à jour.

En savoir plus :

[Télécharger le fichier «INFO-CritAir-Toulouse_2017.pdf» \(763 KB\)](#)

<https://www.certificat-air.gouv.fr>